



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

**VU** l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

**VU** l'article R.610-5 du code pénal,

**VU** la demande présentée par l'école Fossés des Canards représentée par sa Directrice Madame LHARDY Pascal - rue des Fossés des Canards - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser un défilé à l'occasion du carnaval organisé, le vendredi 11 avril 2025 à partir de 14 h 00.

**CONSIDERANT** que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement du défilé.

### ARRETE

**Article 1 :** Le défilé décrit dans la demande susvisée est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes :

**Article 2 :** Pendant le défilé, la circulation sera interdite sur le circuit du carnaval.  
Départ : rue des Fossés des Canards → rue Fossés des Gentils → rue de Lavaud → rue Hyacinthe Montaudon → rue de l'Esculape → Jardin Public → Boulevard Mestadier → Place du Marché → rue de la Prison → rue St Jacques → école Fossés des Canards (plan joint).

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

**Article 5 :** Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6 :** Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le trois avril deux mille vingt-cinq.

#### Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Madame LHARDY Pascal, Directrice.



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

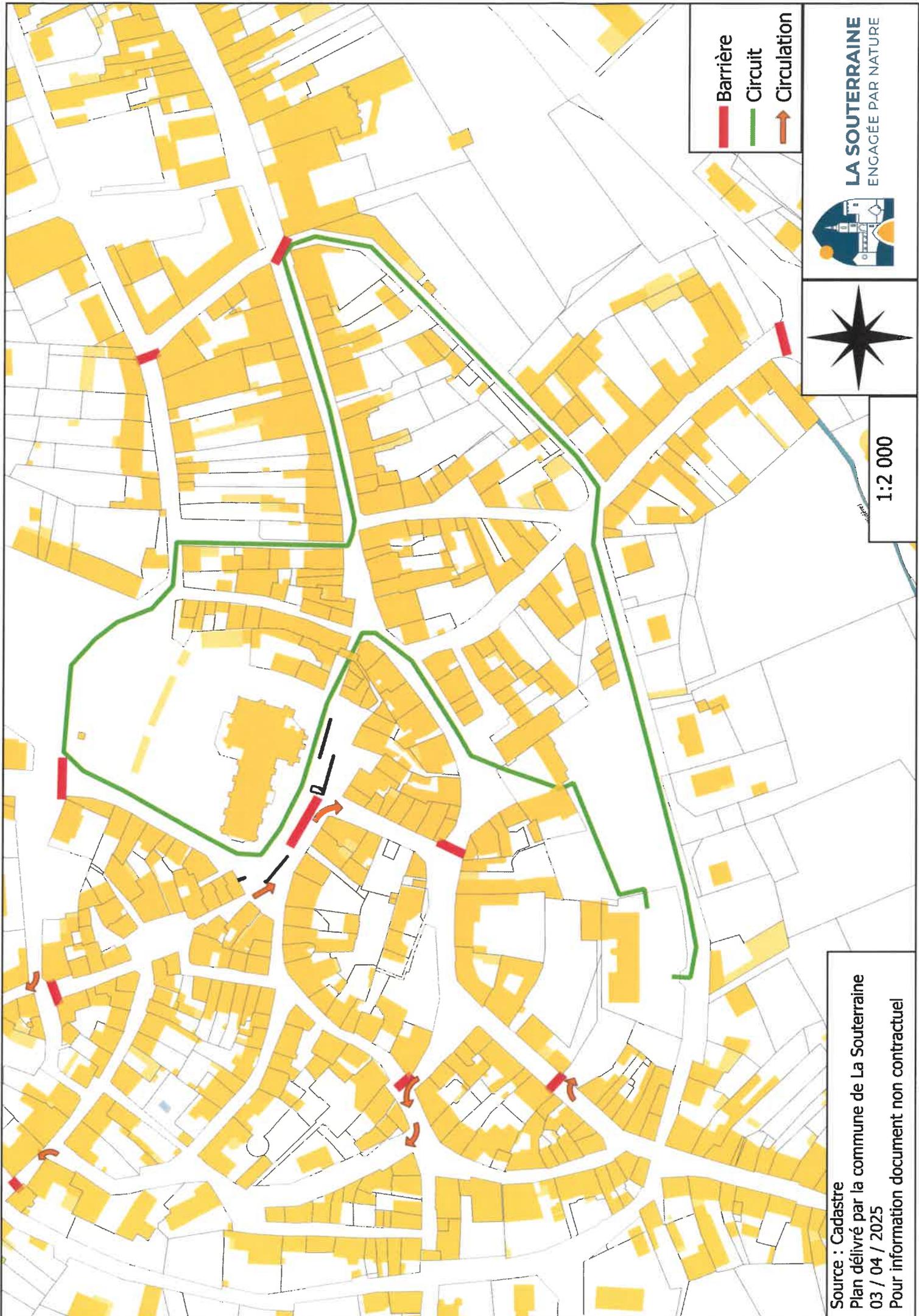
Pour le maire & les.....

Adjoint(s) empêché(s)

Et par suppléance

Le.....ème adjoint

P. Filloux



- Barrière
- Circuit
- Circulation



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE



1:2 000

Source : Cadastre  
Plan délivré par la commune de La Souterraine  
03 / 04 / 2025  
Pour information document non contractuel